

POINTS SAILLANTS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE

	31 janv. 2005	31 oct. 2004	31 janv. 2004
<i>Pour les trimestres terminés les, ou à ces dates</i>			
DONNÉES RELATIVES AUX ACTIONS ORDINAIRES			
Par action - résultat de base	1,96 \$	1,08 \$	1,56 \$
- résultat dilué	1,94	1,06	1,54
- dividendes	0,65	0,60	0,50
- valeur comptable	30,62	29,92	29,70
Cours - haut	73,70	73,90	68,60
- bas	67,95	64,50	59,35
- clôture	68,45	73,90	66,66
Nombre d'actions en circulation (en milliers)			
- moyen de base	346 269	349 128	359 742
- moyen dilué	350 201	353 152	363 917
- à la fin de la période	341 098	347 488	360 992
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	23 348 \$	25 679 \$	24 064 \$
MESURES DE VALEUR			
Ratio cours-bénéfice (sur 12 mois)	11,4	13,2	11,8
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	3,8 %	3,2 %	3,0 %
Ratio dividende-bénéfice	33,2 %	55,7 %	32,3 %
Cours/valeur comptable	2,24	2,47	2,24
RÉSULTATS FINANCIERS (en millions de dollars)			
Total des revenus ¹	3 079 \$	2 901 \$	2 941 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	178	175	155
Frais autres que d'intérêts	1 901	2 266	1 943
Bénéfice net ¹	707	402	586
MESURES FINANCIÈRES			
Ratio d'efficience ¹	67,7 %	78,1 %	66,1 %
Ratio d'efficience (BIE) ^{1,2}	60,9 %	77,1 %	65,2 %
Rendement des actions ordinaires	25,7 %	14,2 %	21,0 %
Marge d'intérêt nette ^{1,3}	1,82 %	1,84 %	1,97 %
Marge d'intérêt nette sur l'actif productif d'intérêt moyen ^{1,3}	2,15 %	2,17 %	2,34 %
Rendement de l'actif moyen ¹	0,97 %	0,57 %	0,83 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen ^{1,3}	1,15 %	0,68 %	0,99 %
DONNÉES DU BILAN ET HORS BILAN (en millions de dollars)			
Encaisse, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières ³	82 087 \$	79 519 \$	83 152 \$
Prêts et acceptations	143 631	142 282	137 743
Total de l'actif	285 183	278 764	284 935
Dépôts	193 301	190 577	193 214
Capitaux propres des porteurs d'actions ordinaires	10 445	10 397	10 722
Actif moyen	288 288	278 535	281 529
Actif productif d'intérêts moyen ³	244 357	236 045	236 051
Capitaux propres moyens des porteurs d'actions ordinaires	10 503	10 545	10 591
Biens administrés	825 600	771 300	761 600
MESURES DE LA QUALITÉ DU BILAN			
Actions ordinaires/actif pondéré en fonction du risque	8,8 %	9,0 %	9,2 %
Actif pondéré en fonction du risque (en milliards de dollars)	118,6 %	115,9 %	116,3 %
Ratio du capital de première catégorie	10,5 %	10,5 %	11,1 %
Ratio du capital total	13,1 %	12,8 %	13,0 %
AUTRES INFORMATIONS			
Ratio détail/gros ⁴	72 % / 28 %	72 % / 28 %	72 % / 28 %
Effectif permanent	36 780	37 281	36 460

1) Le 1^{er} novembre 2004, nous avons adopté rétroactivement les modifications au chapitre 3860 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, «Instruments financiers – informations à fournir et présentation». La norme modifiée prévoit que les actions privilégiées convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires au gré du porteur soient présentées au passif plutôt qu'aux capitaux propres et que les paiements de dividendes et la prime de rachat découlant de ces actions privilégiées soient comptabilisés aux intérêts débiteurs dans les états consolidés des résultats. L'information des périodes précédentes a été reclassée ou retraitée, selon le cas.

2) Base d'imposition équivalente (BIE). Pour de plus amples détails, voir la section sur les mesures non-conformes aux PCGR.

3) Au quatrième trimestre de 2004, nous avons reclassé les placements à la valeur de consolidation des valeurs du compte de placement aux autres actifs. Cette modification a aussi entraîné le reclassement des éléments connexes de l'état des résultats. L'information des périodes précédentes a été reclassée et, par conséquent, la marge d'intérêts nette a été retraitée.

4) Les activités de détail comprennent Marchés de détail CIBC, Gestion des avoirs CIBC et le Groupe Entreprises (inclus dans Marchés mondiaux CIBC). Les activités de gros englobent Marchés mondiaux CIBC, à l'exclusion du Groupe Entreprises. Le ratio représente le capital attribué aux secteurs d'activité à la fin de la période. Pour de plus amples détails, voir la section sur les mesures non conformes aux PCGR.